

L'intimidation c'est l'affaire de tous...

En tant que milieu d'éducation, nous nous sommes dotés d'une façon de faire pour contrevenir à toutes situations d'intimidation et de violence.

Lorsqu'un acte est constaté, il nous faut:

- réagir et intervenir sur-le-champ,
- rassurer la victime et le témoin,
- recueillir des informations et rencontrer individuellement les personnes impliquées,
- rechercher des solutions en collaboration avec l'élève, les parents et les adultes de l'école,
- établir les interventions à privilégier auprès de la victime, de l'agresseur et du témoin (suivis, mesures d'aide, conséquences et sanctions). Déterminer les sanctions en fonction de la gravité, de la fréquence et de la détresse engendrée.



Qu'est-ce que de l'intimidation?

Des comportements, des paroles, des actes ou gestes qu'ils soient délibérés ou non;

- exprimés directement ou indirectement (Incluant le cyberspace),
- ayant un caractère répétitif,
- comportant un rapport de force inégal,
- créant un sentiment de détresse chez la victime.

Qu'est-ce que de la violence?

Manifestation de force, qui s'exprime sous différentes formes (verbale, écrite, physique, psychologique, sexuelle);

- exercée intentionnellement,
- attaquant l'intégrité ou le bien-être physique, les droits ou les biens,
- pas nécessairement à caractère répétitif,
- produisant des impacts sur la victime.

Qu'est-ce qu'un conflit?

- Affrontement qui implique généralement des opposants dont le rapport de force est égal.
- Mésentente ou désaccord entre deux personnes.

Ressources

www.mojagis.com



Jeunes

Tel-jeunes: 1-800-263-2266

www.teljeunes.com

Jeunesse, J'écoute: 1-800-668-6868

www.jeunessejecoute.ca

Parents

Ligne Parents: 1-800-361-5085

www.ligneparents.com

www.webaverti.ca

DÉNONCEZ! WWW.EPSJ.CA

Personnes à contacter

Dénoncer une situation en utilisant notre site internet au www.epsj.ca

En communiquant avec le tuteur, un enseignant ou un intervenant au 450-436-4330 (poste 0)



Plainte

Si, comme parents, vous êtes insatisfaits des mesures entreprises par l'école à l'endroit d'une situation rapportée d'intimidation ou de violence ou au suivi de celle-ci, vous pouvez déposer une plainte auprès de la responsable du traitement des plaintes de la commission scolaire,



au Service du secrétariat général et des communications.

Centre administratif II
795, rue Melançon
Saint-Jérôme
450-438-3131



Parents: précieux partenaires!

Premiers éducateurs de leur enfant, les parents jouent un rôle important et sont invités à faire équipe avec le personnel de l'école.

Actions à la maison

- être à l'écoute de votre enfant;
- poser des questions;
- dénoncer en communiquant avec l'école;
- collaborer à la recherche de solutions avec les intervenants;
- communiquer avec l'école si vous avez des inquiétudes en lien avec l'intimidation et la violence.

Plan de lutte contre
l'intimidation et la violence
2015-2016



L'École polyvalente
Saint-Jérôme

**Informations aux
parents**



Commission scolaire de la Rivière-du-Nord

